



# EN DIRECT DE LA FRIJQ

**Mercredi, le 25 octobre 2023**

Bonjour chers membres,

Nous souhaitons vous transmettre quelques informations au nom des membres du conseil d'administration et de la direction de la FRIJQ.

## **LANCEMENT DU NOUVEAU SITE WEB**

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la mise en ligne de notre nouveau site Web : [www.frijq.ca](http://www.frijq.ca)

Nous sommes très heureux de pouvoir enfin vous présenter ce nouvel outil qui, nous l'espérons, facilitera vos démarches pour l'obtention de différents renseignements et documents de gestion pour votre (vos) ressource(s).

Ce site, et plus particulièrement la section **ESPACE MEMBRE**, a été pensé et réalisé en fonction de vos besoins et des demandes que vous nous avez transmises.

Pour **vous connecter** :

Adresse courriel (*celle ou vous avez reçu le présent courriel*)

Mot de passe : **Jeunesse23!**

Chaque année, vous recevrez de la permanence un nouveau mot de passe pour y accéder.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou si vous éprouvez des difficultés à vous connecter, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous vous souhaitons une bonne découverte du site.

## **PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2026**

Le conseil d'administration a nommé, en mars dernier, un comité Ad hoc de la planification stratégique 2023-2026, composé des membres suivants : Mélanie Arseneault, Nadia Landry, Alexandra Pelletier, Michel Tremblay et Mario-Olivier Massie. A ce comité, s'est joint un consultant externe afin de mettre en place les orientations stratégiques de votre Fédération en vue des prochaines négociations 2025-2030 et de l'approche des 25 ans de la fondation de la FRIJQ soit en 2025.

Lors du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 20 octobre dernier, les membres du CA ont procédé à l'acceptation de la planification stratégique 2023-2026 laquelle est accompagnée de 17 recommandations ainsi que d'un échéancier de travail.

Ce document sera disponible dans l'ESPACE MEMBRE du site Web dans les prochains jours.

## LOI 25 SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Votre conseil d'administration tient à vous informer de l'entrée en vigueur, depuis le 22 septembre 2023, de la **Loi 25** sur la modernisation des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels qui apporte des modifications importantes à la « **Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé** ». Le conseil d'administration a mandaté un conseiller juridique pour l'élaboration d'une telle politique pour la FRIJQ.

N'hésitez pas, vous aussi, à consulter un juriste spécialisé en protection de la vie privée et un spécialiste en sécurité de l'information pour vous accompagner, au besoin.

Nous avons 1 an (soit jusqu'au **22 septembre 2024**) pour mettre en place cette politique.

## **RAPPEL RAPPEL**

### MODIFICATIONS ET INSCRIPTIONS AU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT 2023-2024

**Les inscriptions sont toujours en cours.** Les formations ont débuté à la fin septembre 2023 et se poursuivront jusqu'en janvier 2024, inclusivement.

Lors du dernier conseil d'administration une **modification a été apportée au présent programme concernant le montant forfaitaire** versé dans le cadre de la formation Secourisme général et la réanimation cardio-respiratoire (**RCR**). Veuillez vous référer au document intitulé « Formation RCR » ci-joint pour en connaître tous les détails.

Pour le programme actuel, le conseil d'administration a convenu d'un **montant forfaitaire maximal de 1000 \$** pour l'année 2023-2024 (formations internes/externes combinées), et ce, pour chaque RI qui inscrit des participants dans le cadre de ces formations reconnues par le MSSS.

Concernant les **formations offertes par votre établissement** et, comme certaines d'entre-elles sont facturées à la FRIJQ, nous vous invitons à nous contacter avant d'y inscrire vos employés afin que nous puissions vous expliquer, plus en détails, quels sont les frais qui pourraient être déduits du montant forfaitaire annuel auquel vous avez droit (voir paragraphe précédent).

Pour de plus amples informations en lien avec le programme de formation, nous vous invitons à communiquer avec madame France Charbonneau à l'adresse : [info@friq.ca](mailto:info@friq.ca), elle se fera un plaisir de vous assister.

## **LOI 90 – NOUVELLE IMPORTANTE**

Au sujet des frais de **formation entourant la Loi 90** (administration du médicament), c'est avec joie que nous vous annonçons que le ministère de la Santé confirme **qu'à compter de maintenant**, l'ensemble des établissements en santé du Québec **défrayera les coûts** qui sont rattachés à cette formation pour le personnel de vos RI. Le MSSS nous a informé que **la date limite** pour faire suivre cette formation à votre personnel est **le 31 mars 2024**. Assurez-vous de vous inscrire auprès de vos établissements le plus rapidement possible.

Pour les ressources ayant déjà déboursé des frais pour cette même formation, vous devrez faire une réclamation à votre établissement. Elle procédera au remboursement via le SIRTIF. **LA FORMATION SUR LA LOI 90 SERA DORÉNAVANT RECONNUE A VIE.**

## **JOURNÉE DE FORMATION ET D'ÉCHANGE DE LA FRIJQ**

Nous tenons à **remercier les participants** à la **journee de formation et d'échange annuelle de la FRIJQ** qui s'est tenue le **jeudi, 28 septembre 2023**, à l'Hôtel Imperia de Terrebonne.

Cette journée était principalement consacrée à deux conférences; la première, sous le thème de « la diversité sexuelle et pluralité des genres » et la seconde, intitulée « comprendre et accompagner le jeune dans le monde de la négligence », le tout était suivi d'une période d'échange avec nos conférenciers reconnus dans leur domaine respectif.

En après-midi, nous avons poursuivi avec une séance d'information en lien avec l'Entente nationale incluant un atelier principal portant sur l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance à l'usager.

La journée s'est clôturée par un cocktail dinatoire.

Si vous avez des conférenciers à nous suggérer pour notre prochaine rencontre lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra **mardi, le 4 juin 2024**, n'hésitez pas à nous en faire part: [momassie@frijq.ca](mailto:momassie@frijq.ca).

## **HEURES DE BUREAU PERMANENCE 2023**

Les heures de bureau de la permanence sont du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h.

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, nous vous rappelons que vous pouvez communiquer avec nous en tout temps à l'adresse : [momassie@frijq.ca](mailto:momassie@frijq.ca) ou [info@frijq.ca](mailto:info@frijq.ca) ou encore par téléphone au 450 818-8808, il nous fera plaisir de vous assister.

**Merci !**